

4. JURISPRUDENCE – GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

4.10. Gestionnaire de réseau de distribution – autorité administrative au sens des lois sur le Conseil d’Etat coordonnées le 12 janvier 1973

Dans un [arrêt n° 233.365 du 24 décembre 2015](#), le Conseil d’Etat a jugé que le GRD RESA était une autorité administrative au sens des lois sur le Conseil d’Etat coordonnées le 12 janvier 1973.

* *
*